## Option sport au baccalauréat

#### 15<sup>e</sup> législature

- <u>Imprimer</u>
- .
- Envoyer par courriel
- .
- Ajouter aux favoris
- •
- S'abonner à cette recherche
- Document précédent
- Document suivant

### Question orale n° 0476S de <u>M. Michel Savin</u> (Isère -Les Républicains)

#### publiée dans le JO Sénat du 11/10/2018 - page 5091

M. Michel Savin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le futur format du baccalauréat en 2021.

Dans un entretien paru le 30 septembre 2018 dans le Journal du dimanche, le ministre de l'éducation nationale a indiqué que « le latin et le grec seront les deux seules options qui rapporteront des points bonus dans le nouveau baccalauréat ».

Jusqu'à aujourd'hui, les langues vivantes et étrangères, les arts et le sport étaient des matières optionnelles permettant d'obtenir des points bonus pour le baccalauréat.

Sachant que la France accueillera dans six ans les jeux olympiques et paralympiques, le Gouvernement a l'ambition de renforcer la pratique sportive et l'éducation nationale a mis en place un programme d'appui aux jeux olympiques et paralympiques de 2024 avec une labellisation « génération 2024 ». Dans le même temps, l'olympiade culturelle permettra de renforcer l'accès à la culture pour l'ensemble des Français.

Aussi, il souhaite connaître les raisons de la suppression du sport, mais également des arts, des options permettant de rapporter des points bonus au baccalauréat à partir de 2021.

# Réponse du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

publiée dans le JO Sénat du 21/11/2018 - page 15810

M. Michel Savin. Monsieur le ministre, ma question porte sur la place du sport dans le cadre du nouveau baccalauréat prévu pour 2021.

D'après les informations disponibles, l'éducation physique et sportive pourra toujours faire l'objet d'une option choisie, en plus des deux heures hebdomadaires prévues dans les programmes.

Dans un entretien paru le 30 septembre dernier dans le JDD, vous avez indiqué que « le latin et le grec seront les deux seules options qui rapporteront des points bonus dans le nouveau baccalauréat ». Cette annonce est conforme à la maquette disponible en ligne, aux termes de laquelle « l'option langues et cultures de l'Antiquité est évaluée en contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un bonus ».

Cette mesure n'est donc pas prévue pour les options LV3, arts et EPS. Je ne souhaite pas ici opposer les disciplines entre elles. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, les langues vivantes et étrangères, les arts et le sport étaient des matières optionnelles permettant elles aussi d'obtenir des points bonus pour le baccalauréat, au même titre que le latin et le grec.

Alors que la France accueillera dans six ans les jeux Olympiques et Paralympiques, alors que le Gouvernement a l'ambition de renforcer la pratique sportive, alors que ce même gouvernement souhaite avoir 3 millions de pratiquants sportifs supplémentaires, alors que l'éducation nationale a mis en place un programme d'appui aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec une labellisation « génération 2024 », alors que, dans le même temps, l'olympiade culturelle permettra de renforcer l'accès à la culture pour l'ensemble des Français, il est surprenant que ni le sport ni les arts ne puissent rapporter des points dans le nouveau baccalauréat, quand le latin et le grec bénéficieront d'un coefficient 3.

Monsieur le ministre, quelles sont donc les raisons de la suppression de l'option sports, mais également des arts, au baccalauréat à compter de 2021 ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Madame la présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, monsieur le sénateur Michel Savin, il s'agit d'une question très importante. Il ne faudrait surtout pas opposer les langues et cultures anciennes à l'éducation physique et sportive. Vous avez d'ailleurs fait référence aux jeux Olympiques, dont l'origine remonte à l'Antiquité.

Le ministère de l'éducation accorde une attention particulière au développement de l'éducation physique et sportive, essentielle à l'acquisition par les jeunes de bons réflexes en matière d'activité physique, de bien-être et de respect d'autrui.

La réforme du lycée et du baccalauréat général et technologique garantit pour chaque élève un enseignement commun obligatoire de deux heures en éducation physique et sportive, de la seconde à la terminale, et prévoit en outre un enseignement optionnel de trois heures. C'est évidemment beaucoup plus que ce qui est proposé pour les langues anciennes.

L'EPS est ainsi la seule discipline à être ouverte, selon les mêmes modalités, à la fois en enseignement commun et optionnel, à tous les élèves des voies générale et technologique au lycée.

L'enseignement optionnel d'EPS permet à tous les lycéens, quels que soient leurs projets d'orientation, d'approfondir leur pratique sportive dans un objectif de formation ou de santé.

Par ailleurs, le dispositif des sections sportives scolaires, maintenu dans le cadre de la réforme, permet la valorisation dans la scolarité d'un haut niveau de pratique sportive.

La réforme du lycée et du baccalauréat implique également une évolution des programmes. Le Conseil supérieur des programmes, le CSP, a rendu ses préconisations pour le programme de l'enseignement commun et de l'enseignement optionnel d'EPS au mois d'octobre 2018. Après une consultation, les textes réglementaires concernant les nouveaux programmes seront présentés aux instances à la fin du mois de décembre, pour une publication au premier trimestre de l'année 2019.

Enfin, avec la ministre des sports, nous menons une action volontariste à l'école, au collège et au lycée, pour promouvoir les pratiques sportives dans le cadre non seulement de l'EPS, mais aussi des associations sportives qui interviennent le mercredi.

Vous pouvez le constater, monsieur le sénateur, de nombreuses actions sont menées en faveur de l'éducation physique et sportive, que l'on ne retrouve pas pour d'autres disciplines.

S'agissant des langues et cultures anciennes, il nous a semblé indispensable de les faire bénéficier d'un poids particulier dans le nouveau baccalauréat. Nous envoyons ainsi un signal, qui est unique et que nous assumons, pour le renouveau du latin et du grec en France. Cela n'entraîne aucunement une situation en défaveur des autres enseignements optionnels, comme le sport, les arts ou les langues, qui sont encouragés de bien d'autres façons.

L'évaluation de l'EPS se fera dans le cadre du contrôle continu. Il y aura également une prise en compte des bulletins, pour 10 % de la note finale. Il existe de multiples éléments d'encouragement des pratiques physiques et sportives, que nous n'opposons pas à d'autres encouragements en faveur d'autres disciplines.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Savin, pour répondre à M. le ministre, en quarante et une secondes.

M. Michel Savin. Si j'ai bien compris, un effort sera fait en faveur de l'encadrement et de l'initiation au sport dans les programmes, ce qui constitue un signe très positif.

Pour autant, vous n'avez pas répondu à la question des options, monsieur le ministre. Selon moi, il est regrettable que le sport, qui est déjà très maltraité au niveau budgétaire – chaque année, le budget qui lui est consacré diminue –, soit également maltraité au niveau éducatif.

Un certain nombre de jeunes, notamment dans les quartiers difficiles, s'engagent par passion dans le sport ou les arts.

Mme la présidente. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Michel Savin. Or cet engagement ne sera pas reconnu à sa juste valeur au moment du baccalauréat, ce qui est regrettable